

Budget Primitif 2025

BUDGET 2025

[11 610 000 €]

La section de fonctionnement [8 720 000 €]

La section d'investissement [2 890 000 €]

Les grandes orientations pour 2025 retenues au débat d'orientation budgétaire, en date du 28 février dernier, sont les suivantes :

- stabilité des taux d'imposition
- maintien des tarifs
- vente du patrimoine en optimisant les terrains et bâtiments non utilisés
- favoriser l'émergence de projet de lotissements pour de l'accession à la propriété et donc augmenter les bases
- maîtrise des dépenses de fonctionnement courantes (téléphonie, abonnement, affranchissement...)
- dépenses supplémentaires afin de se mettre en conformité avec la réglementation
- maintien des dépenses d'entretiens et réparations des bâtiments, aires de jeux, trottoirs et voiries
- retour à budget moins important pour les dépenses d'entretiens de voiries suite au contexte
- mise en place des actions politique ville
- nouvelles actions de fonctionnement en lien avec le programme municipal,
- réduction de 5 à 10% de certaines dépenses (culture, festivités, accueil de loisirs...)
- prévision de stabilité des frais de personnel
- maintenir l'effort d'équipement et la qualité des services
- éviter l'effet de ciseau en fonctionnement,
- dégager plus d'épargne

LE FONCTIONNEMENT [8 720 000 €]

LES RECETTES

Les dotations et participations [4 356 000 €]

Les prévisions de recettes du chapitre « Dotations et participations » s'élèvent à 4 356 000 €.

- Article 74111 : Dotation global forfaitaire avec un montant prévisionnel de 1 380 000 €,
- Article 741121 : Dotation de solidarité rurale avec un montant de 380 000 €,
- Article 741123 : Dotation de solidarité urbaine avec un montant de 1 600 000 €,
- Article 741127 : Dotation nationale de péréquation d'un montant de 185 000 €,
- Article 744 : FCTVA avec un montant de 80 000 € en fonction des dépenses réalisées en 2023,
- Article 74718 : Autres participations de l'Etat à hauteur de 90 000 €,
- Article 7472 : Subventions régionales : 5 000 €,
- Article 7473 : Subventions département : 20 000 €,
- Article 747888 : Subventions participations de la C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales) pour le contrat Enfance Jeunesse, des subventions pour le C.L.A.S. (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), le R.E.A.A.P. (Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) et la microcrèche avec un montant prévisionnel de 470 000 €,
- Article 74833 : Allocations compensatrices de taxes foncières sont attendus à hauteur de 40 000 €,
- Article 74836 : Attribution du fonds départemental de taxe professionnelle estimée à 96 000 €,
- Article 748372 : Dotation Politique Ville à hauteur de 10 000 €.

Les impôts et taxes [3 545 000 €] comprennent :

- le reversement de l'attribution de compensation par l'Agglomération prévu à hauteur de 55 000 € et 120 000 € pour la dotation de solidarité communautaire,
- le fonds de Péréquation Inter-Communes (F.P.I.C.) est estimé à 160 000 €,
- le FNGIR prévisionnel est de 16 000 €,
- la taxe sur l'électricité est prévue à 100 000 €,
- les emplacements publicitaires sont prévus à 12 000 €,
- les droits de mutation liés à l'achat et la vente d'immeubles sur le territoire sont estimés à 80 000 €.

Les prévisions de recettes des impôts locaux s'élèvent à 3 002 000 €.

Les évolutions des bases et des taux des années 2019 à 2025 sont les suivantes :

Année	2019	2020	Variation	2021	Variation	2022	Variation	2023	Variation	2024	Variation	2025	Variation
<i>Taxe d'habitation</i>													
Base	6 547 690	6 552 759	0,08%	719 926	-89,01%	721 007	0,15%	818 755	13,56%	822 108	0,41 %	731 400	- 11,03 %
Produit	923 880	924 595	0,08%	101 581	-89,01%	101 734	0,15%	115 526	13,56%	110 146	- 4,66 %	98 008	- 11,02 %
<i>Foncier bâti</i>													
Base	3 907 035	4 059 378	3,90%	4 315 566	6,31%	4 425 297	2,54%	4 691 636	6,02%	4 859 762	3,58 %	4 921 000	+ 1,26 %
Produit	1 372 407	1 426 135	3,91%	2 447 390	71,61%	2 644 419	8,05%	2 811 287	6,31%	2 779 558	- 1,13 %	2 827 693	+ 1,73 %
<i>Foncier non bâti</i>													
Base	42 308	42 756	1,06%	42 937	0,42%	45 488	5,94%	49 296	8,37%	50 675	2,80 %	51 800	+ 2,22 %
Produit	39 791	40 212	1,06%	40 382	0,42%	42 781	5,94%	46 363	8,37%	45 278	- 2,34 %	46 283	+ 2,22 %
Produit total	2 336 078	2 390 942	1,74 %	2 589 353	5,90%	2 788 934	7,71%	2 973 176	6,61%	2 934 982	- 1,28 %	2 971 984	+ 1,26 %

Atténuations de charges [40 000 €]

Le montant total des prévisions de recettes du chapitre 013 est de 40 000 € pour les remboursements d'assurance sur des agents en arrêts maladies. Pour rappel, désormais les remboursements se font principalement au chapitre 75 (Autres produits de gestion courante), ils subsistent sur ce chapitre pour les contractuels et les titulaires de moins 28 heures.

Produits des services du domaine [245 600 €]

Les prévisions de recettes du chapitre 70 sont basées sur le réalisé 2024 et s'élèvent à la somme de 245 600 € :

- la vente de concessions au cimetière : 22 000 €,
- les redevances d'occupation du domaine : 28 000 €,
- les participations des administrés pour le service culture : 20 000 €,
- les participations des usagers pour les services à caractère social : 90 000 €,
- les participations des usagers pour les services périscolaires : 80 000 €,
- remboursement de frais aux redevables et divers droits : 5 600 €.

Autres produits de gestion courante [190 000 €]

Les prévisions de recettes du chapitre 75 reprennent la délégation de service public prévue sur une année complète et la location de l'ancienne caisse d'épargne et du hangar rue Jean Jaurès, la somme de 130 000 € est prévue pour la location d'immeubles. Avec la mise en place de la M57, les recettes exceptionnelles, initialement au chapitre 77, se retrouvent dans ce chapitre, elles comprennent notamment les remboursements pour les arrêts maladies et accidents de travail et différentes indemnisations de sinistres, soit 60 000 €.

Résultat reporté [318 273 €]

Le montant du résultat reporté en fonctionnement de 2024 est de 318 273 €.

LES DEPENSES

Les charges à caractère général [2 416 600 €]

Pour rappel, les dépenses en 2024 s'élevaient à 2 611 400 € au budget et à 2 322 424 € en réalisé. Pour le budget 2025, il est donc prévu une baisse par rapport au budget 2024.

Les évolutions importantes concernent :

- baisse des prévisions pour les dépenses d'électricité et de gaz de 185 000 euros ;
- augmentation des prévisions pour les achats de prestation de services de 50 000 euros pour les accueils de loisirs, la restauration scolaire, les actions politique de la ville...

Les charges de personnel [4 230 000 €]

En 2024, la collectivité a enregistré une hausse de 80 000 € qui s'explique par :

- - 8 000 € avec l'impact des contractuels arrivés en 2023 et des recrutements en 2024 (agent cadre de vie), les départs à la retraite (cadre de vie, bâtiment, Atsem),
- + 22 000 € sur des éléments annexes comme la hausse des bénéficiaires au Cnas, la médecine professionnelle,
- + 66 000 € avec l'impact sur la rémunération (hausse statutaire, heures supplémentaires et complémentaires, cotisation accident du travail).

Pour l'année 2025, l'évolution des dépenses salariales est estimée à + 21 900 € par rapport au réalisé 2024.

1) Personnel titulaire et stagiaire : 40 500 €

Arrivées statutaires : 62 200 €

Impact des fins de disponibilités au cours de l'année 2025 : 47 200 € (Agent au service bâtiment)

Impact des fins de congé parental au cours de l'année 2025 : 7 500 € (ATSEM)

Départs statutaires : - 173 300 €

Impact des départs d'agents au cours de l'année 2024 : - 15 300 € (retraite d'un agent au service restauration scolaire, démission d'un agent sur service jeunesse)

Impact des départs d'agents au cours de l'année 2025 : - 158 000 € (retraite de deux agents au service bâtiment, disponibilité pour convenance personnelle d'un agent du service bâtiment, d'un agent du service cadre de vie et un agent du service jeunesse)

Titularisations : 117 600 €

Impact des titularisation au cours de l'année 2024 : 44 000 € (responsable de l'école de foot / deux agents au service entretien / une ATSEM)

Impact des titularisation au cours de l'année 2025 : 73 600 € (deux animateurs à l'espace jeune / trois ATSEM)

Maladie : 17 300 €

Impact sur la rémunération d'agents en arrêt maladie : 17 300 €

Impact des évolutions de carrière (GVT) : 16 700 €

- Avancements de grade 2024 : 2 500 €

- Avancements d'échelon 2025 : 10 700 €
- Avancements de grade 2025 : 2 500 €
- Promotion interne et réussite concours : 1 000 €

Modification de temps de travail : 2 000 €

2) Personnel contractuel : - 45 900 €

Arrivées contractuelles : 95 000 €

Impact des arrivées en CDD cours de l'année 2024 : 43 000 € (contrat PEC aux services techniques / Contrat PEC au service entretien / Animateur à l'espace jeune)

Impact des arrivées en CDD cours de l'année 2025 : 52 000 € (deux animateurs à l'espace jeune)

Départs contractuels (apprenti au service informatique) : - 23 600 €

Titularisations : - 117 300 €

Impact des titularisation au cours de l'année 2024 : - 43 700 € (responsable de l'école de foot / deux agents au service entretien / un responsable de l'espace jeune / deux agents d'entretien)

Impact des titularisation au cours de l'année 2025 : - 73 600 € (deux animateurs à l'espace jeune / trois ATSEM)

3) Impact sur la rémunération : 27 300 €

- Revalorisation de la rémunération des animateurs de l'ALSH : 12 000 €
- Cotisation CNRACL : 40 000 €

- Revalorisation des CDI à l'école de musique : 5 000 €
- Baisse de l'indemnisation à 90% sur la maladie ordinaire : - 32 000 €
- Evolution de l'Indemnité compensatrice de CSG : 300 €
- Astreintes : 2 000 €

Les autres charges de gestion courante [935 400 €]

La subvention versée au C.C.A.S. est de 235 000 € (en baisse de 50 000 € : ajustement de la subvention en fonction des besoins du C.C.A.S).

Les prévisions de subventions aux associations sont d'un montant de 80 500 €.

Les participations aux organismes intercommunaux sont prévues à hauteur de 450 000 €.

La prévision des indemnités des élus et charges est de 113 000 € et 3 000 € pour la formation.

La prévision pour les bourses de rentrée scolaire et les récompenses pour l'obtention du brevet s'élèvent à 16 500 €.

Une enveloppe de 6 000 € est dédiée aux aides pour l'acquisition de vélo à assistance électrique et classique, pour la plantation d'essences locales et pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie.

Les charges financières [101 000 €]

Les intérêts de la dette sont estimés à 101 000 € avec les premiers remboursements du nouvel emprunt.

Les charges exceptionnelles et atténuations de produits [13 000 €]

Les prévisions de charges exceptionnelles s'élèvent à 3 000 €.

Les prévisions pour les atténuations de produits s'élèvent à 10 000 €.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections [390 000 €]

Un montant prévisionnel de 390 000 € est prévu pour les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles (article 6811).

Le virement à la section d'investissement [624 000 €]

Le transfert à la section d'investissement est de 624 000 € pour équilibrer la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer une partie des projets d'investissement.

L'INVESTISSEMENT [2 890 000 €]

LES RECETTES

- Subventions attendues** : 617 000 € (incluant les reports au titre des investissements passés réalisés et prévus),
- Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé sur les années antérieures** : 1 000 000 €,
- Fonds de Compensation de la TVA** : 160 000 € (remboursement TVA des investissements de 2023),
- La taxe locale d'équipement** : 14 000,00 €,
- Le virement de la section de fonctionnement** : 624 000 €,
- Les amortissements** : 390 000 €,
- Emprunt** : néant
- Opérations patrimoniales** : néant
- L'excédant d'investissement reporté** : néant
- Produits des cessions** : 85 000,00 €.

LES DEPENSES

❑ **Les dépenses d'équipements (incluant les reports de 2024) : 2 226 300 €**

Opération 523, base de loisirs : 48 000 €

- aménagement du parc et du camping : menuiseries local pêche + stockage 25 000 €, douches chalets et aire de vidange camping-cars 23 000 €.

Opération 526, aménagement du territoire : 234 500 €

- achat maisons centre ville portage Etablissement public foncier (rue Bachelet et angle rues Pasteurs et Jules Guesde) : 130 500 €,
- radar pédagogique, panneaux de signalisation : 10 000 €,
- enveloppe pour les conseils de quartiers : 10 000 € (15 000 euros sont prévus en fonctionnement soit 25 000 euros au total 5 000 euros par conseil de quartier),
- études projets : 15 000 €,
- aménagement rond point Plouviez : 25 000 €,
- études réfection rue Casanova (reports de crédits) : 25 500 €,
- boîte à livres, réfection monument aux morts, remplacement portes hangar (reports de crédits) : 18 500 €.

Opération 527, vidéoprotection : 20 000 €

- équipements sur la commune de système de vidéoprotection pour lutter contre les incivilités et les dégradations.

Opération 552, salles polyvalentes et logements communaux : 18 000 €

- récupérateurs eau de pluie: 4 000 €,
- équipements festivités (réfrigérateurs, tables, chaises) : 5 000 €,
- éclairage salle des fêtes du centre : 9 000 €.

Opération 559, cimetière : 20 000 €

- aménagement plaques béton cimetière : 10 000 €,
- cavurnes : 10 000 €.

Opération 564, enseignement : 59 300 €

- rénovation menuiseries école Goscinny : 16 300 €,
- équipements écoles diverses (salle d'évolution) : 5 000 €,
- modernisation écoles QPV : quartier politique ville : 10 000 € (projet à définir),
- portes garages école maternelle vaal vert (reports de crédits) : 18 500 €,
- divers : mobiliers, jeux thermocollés, matériels informatiques... : 9 500 €.

Opération 565, sports : 190 000 €

- maîtrise d'œuvre salle Caron (complexe sportif) : 115 000 €,
- paniers de basket : 5 000 €,
- réfection city stades : 70 000 €.

Opération 590, informatisation : 157 000 €

- remplacement infrastructure réseau : sécurité, serveurs, switches, onduleurs ... : 140 000 €,
- changement logiciel de Ressources Humaines (reports de crédits) : 17 000 €.

Opération 592, salle Daniel Carton : 1 385 000 €

- travaux et maîtrise d'œuvre de la salle Daniel Carton : 1 385 000 €,

Opération 594, administration : 31 500 €

- mobilier : 7 500 €,
- éclairage LED bureau : 5 000 €,
- acquisition véhicule : 15 000 €,
- équipements police rurale : 4 000 €.

Opération 596, services techniques : 50 000 €

- équipements des services : 33 000 €,
- alarme services techniques : 17 000 €,

Opération 598, culture : 5 000 €

- équipements école de musique: 5 000 €.

Opération 599, développement économique : 8 000 €

– équipements et frais divers : 8 000 €.

- Le remboursement de l'emprunt (capital) : 337 494,31 €**
- Déficit d'investissement reporté 2024 : 234 205,69 €**
- Amortissements subventions : 22 000,00 €**
- Remboursement taxe aménagement projet annulé : 70 000 €**

Budgets Annexes 2025

Budget annexe Zone Activités Avenue Paul Plouviez :

Fonctionnement : 23 000 € Dépenses : déficit cumulé de 19 847,93 € et dépenses 3 152,07 €. Prévisions pour imprévues en fonctionnement.

Investissement : 148 000 € Dépenses : déficit cumulé de 143 267,46 € et dépenses 4 732,54 € / Recettes : cessions de terrains.

L'Agglomération a repris la compétence de l'ensemble des zones d'activités. Ce budget sera clôturé prochainement.

Budget annexe Zone Activités de La Clarence :

Fonctionnement : 2 000 € Dépenses : déficit cumulé de 950,00 € et dépenses 1 050,00 €. Prévisions pour imprévues en fonctionnement.

Investissement : 57 000 € Déficit cumulé de 56 402,32 € et dépenses : 597,68 € / Recettes : cessions de terrains.

L'Agglomération a repris la compétence de l'ensemble des zones d'activités. Ce budget sera clôturé prochainement.